

## **Interpellation à propos de l'avenir du Tennis Club de Pully**

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Je rappellerai que la Ville de Pully a compris l'importance de ce sport en assurant le financement des quatre premiers courts et des installations annexes (club-house) dans le quartier de Rochettaz, sur les remblais de la Paudèze. En 1977, le nouveau club devenait locataire de ces nouvelles installations selon une convention passée avec la Commune.

Aujourd'hui, pas moins de 658 membres forment l'effectif du club. Le tennis club de Pully se porte bien mais se trouve confronté à une problématique de vétusté et de salubrité du Portakabin faisant office de club-house. Ce module préfabriqué date des années 1970. Il provient des chantiers de l'autoroute du lot des Monts-de-Pully et 40 ans après une bonne partie de son infrastructure ont dépassé le point de sa remise en état.

Pour ces raisons, il serait temps d'apporter des améliorations dans les parties de production d'eau chaude et de chauffage et de répondre à la norme d'hygiène des parties communes ainsi que du restaurant par une réfection complète du club-house en attendant la réalisation de l'hypothétique projet à long terme développant les activités sportives dans le vallon de la Paudèze quelle que soit l'option finale retenue.

Les éventuels travaux de remise en état et de modernisation visent aussi et surtout à optimiser l'efficacité énergétique et réduire la consommation d'énergie.

Au vu de ce qui précède, conformément à l'article **70 du Règlement de notre Conseil – Interpellation – je pose dès lors les questions suivantes à la Municipalité en la priant de bien vouloir renseigner le Conseil communal sur les points suivants:**

- **Est-ce qu'un calendrier est déjà planifié pour apporter des améliorations provisoires du club-house en attendant des infrastructures nouvelles pouvant accueillir en plus du tennis d'autres activités sportives dans le vallon de la Paudèze.**
- **Comment la Municipalité entend-elle s'engager pour entreprendre les mesures espérées ?**

**Je vous remercie par avance de vos réponses.**

**Steve Marion  
Conseiller communal**

**Pully, le 10 janvier 2012**